



dih  **al**

délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015/16

*Construire et innover ensemble pour
les personnes sans-abri
et mal logées*

CHIFFRES CLÉS



5 700
PERSONNES

Issues de campements ont accédé à un logement ou un hébergement grâce aux subventions accordées par le Ministère du logement



600
AGENTS

de l'État, des collectivités et des Agences régionales de santé ont assisté aux formations nationales à la lutte contre l'habitat indigne



3 000
PERSONNES

ont été logées via la plateforme nationale de logement des réfugiés



1 200
RÉPONSES

apportées au jour le jour par le PNLHI aux questions posées par les acteurs locaux de l'État et des collectivités en 2015-2016



85
POUR CENT

des bénéficiaires du programme "Un chez-soi d'abord" sont encore logés et accompagnés après 4 ans



3 000
PERSONNES

ont assisté aux ateliers mensuels ou aux journées d'échange de la Dihal



38
SÉANCES DE TRAVAIL

organisées par la Commission nationale consultative des gens du voyage en 2015-2016



1,5
MILLION D'EUROS

dédiés aux appels à projets à l'innovation sociale dans les champs de l'hébergement et de l'accès au logement



9,1
MILLIONS D'EUROS

en moyenne par opération de traitement d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale



ÉDITO

“ La Dihal, instituée par un décret du 14 juillet 2010, a bientôt 7 ans. Ce sont sept années d'actions pour dynamiser l'indispensable coordination et coopération interministérielle sur les politiques d'hébergement et d'accès au logement.

”

L'ADN de la Dihal, c'est une constante volonté d'apporter des solutions opérationnelles, innovantes, expertes, structurelles, partenariales et soutenables aux personnes en situation d'exclusion.

Les deux années de ce rapport d'activité – 2015 et 2016 – ont vu une extension des domaines d'intervention de la délégation : rattachement de la Commission Interministérielle de logement des personnes immigrées, création du pôle migrants, de la plateforme nationale de logement des réfugiés, du pôle national de prévention des expulsions locatives et d'une nouvelle Commission nationale consultative des Gens du voyage. Ces nouvelles missions et le confortement des anciennes telles l'accompagnement des démantèlements de campements illicites et des bidonvilles et l'expérimentation du Chez-soi d'abord, sont une preuve de confiance dans la capacité de la Dihal d'agir sur l'ensemble des terrains. Sa recherche de transversalité et de performance sociale, son approche coopérative avec tout type de partenaires apportent de la plus-value à l'action de l'Etat.

Loin de l'éloigner de son cœur de métier, cette nouvelle dimension de son action a renforcé la Dihal dans l'ensemble de ses métiers – coordination, animation, pilotage, innovation – pour en faire un laboratoire, un moteur efficace et un pivot de l'action au service des personnes sans-abri et mal-logées. Toujours avec une volonté constante et pragmatisme. Bonne lecture !

Sylvain MATHIEU
délégué interministériel

SOMMAIRE

LA DIHAL : L'ACTION AU SERVICE DES SANS-ABRIS ET MAL LOGÉS	4
LES TEMPS FORTS DE LA DIHAL	6
LES ATELIERS DE LA DIHAL EN 2015 ET 2016	8
L'HÉBERGEMENT ET L'ACCÈS AU LOGEMENT	10
LE PROGRAMME "UN CHEZ-SOI D'ABORD"	14
PÔLE NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE	18
PLAN MIGRANTS ET LOGEMENT DES RÉFUGIÉS	22
LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LE LOGEMENT DES POPULATIONS IMMIGRÉES	26
LES GENS DU VOYAGE	30
LA RÉSORPTION DES CAMPEMENTS ILLICITES	34
LOGEMENT ET ACCÈS À L'EMPLOI	37
HABITAT TEMPORAIRE LES RÉPONSES À LA PRÉCARITÉ	39



LA DIHAL

L'ACTION AU SERVICE DES SANS-ABRI ET MAL LOGÉS

Qu'est-ce qu'une délégation interministérielle ? La question est souvent posée et la réponse n'est pas si évidente. Ce n'est pas une direction d'administration centrale classique, ni une entité indépendante. La Dihal peut être présentée autour de sept mots clés. Le dénominateur commun : l'action au service des sans-abri ou mal logés.

En tant que délégation interministérielle, la Dihal a pour objectif d'enrichir les politiques ministérielles par une approche décloisonnée. Ceci ne peut se réaliser que dans une **approche coopérative**. Il s'agit de faire avec les différentes directions d'administration centrale et de soutenir leurs actions.

La Dihal s'appuie également sur un vaste réseau d'associations, de collectivités territoriales, de services déconcentrés de l'Etat et plus globalement sur l'ensemble des acteurs impliqués dans les politiques que nous suivons. Ce **partenariat** est essentiel car il permet à la fois d'élargir notre vision des sujets, de diffuser les bonnes pratiques mais aussi d'établir un dialogue soutenu entre le central et le local, et inter-disciplinaire comme nous le faisons pour les politiques en direction des gens du voyage. C'est une recherche permanente de **transversalité** à l'externe mais aussi à l'interne de l'équipe de la Dihal.

L'innovation est également au cœur de notre action. Il s'agit de susciter des projets, de vérifier leur pertinence et plus globalement d'être à l'écoute de l'ensemble des initiatives qui se prennent sur le territoire afin d'étudier s'il est possible d'en faire des axes de politiques publiques. C'est ainsi que le « Chez-soi d'abord » a pu passer, après vérification de sa performance sociale, du stade expérimental à une pratique pérenne à développer.

Il existe une forte volonté à la Dihal d'apporter des réponses pratiques et **opérationnelles**. Nous agissons directement sur le terrain comme le fait la plateforme nationale de logement des réfugiés. Ces actions directes sont essentielles car elles nous poussent à chercher des solutions efficaces et efficientes dans tous les domaines qui sont les nôtres comme par exemple, pour la résorption des bidonvilles.

Ces modes d'approche nous permettent d'apporter une **expertise** au plus près des acteurs avec une mission de conseil affirmée. C'est ainsi que le pôle national de lutte contre l'habitat indigne concourt au quotidien au soutien des services locaux en leur donnant des réponses claires et validées à leurs questions.

L'ensemble de ces éléments contribuent également au **pilotage** de plans d'actions publiques, toujours en lien coopératif avec l'ensemble de celles et ceux qui s'y impliquent. C'est le cas pour la commission interministérielle pour le logement des personnes immigrées, le plan de réduction des nuitées hôtelières ou celui relatif à la prévention des expulsions locatives.

Cette situation d'acteur « à part » de l'administration centrale mais pourtant totalement intégré, si elle n'est pas sans inconvénient car il faut toujours démontrer son utilité, donne aussi de la liberté. Elle permet à la Dihal de s'investir dans des champs nouveaux en vérifiant toujours que cet investissement est pertinent, qu'il apporte de la plus-value et du soutien sans chercher à prendre la place de qui que ce soit. C'est un équilibre qui ne peut se trouver qu'en étant résolument tourné vers l'avenir et en s'appuyant sur une équipe engagée et solidaire.

Ce rapport d'activité a pour ambition de vous permettre de mieux percevoir notre mode d'action, nos champs d'intervention, nos réalisations, nos perspectives, de comprendre ce qu'est la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des plus démunis, et au final de voir comment servir l'objectif, qui nous mobilise au quotidien, de **lutte contre la grande précarité et pour l'inclusion sociale**.



COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LE LOGEMENT DES POPULATIONS IMMIGRÉES

juillet 2015 | Rattachement de la Cilpi à la Dihal

février 2016 | Lancement de l'appel à projets national "accompagnement du plan de traitement des foyers"

octobre 2016 | Organisation du 48^{ème} atelier de la Dihal - "Les foyers de travailleurs migrants : quoi de neuf pour les anciens ?"

UN CHEZ SOI D'ABORD

janvier 2015 à novembre 2016 | 3 rencontres nationales de l'ensemble des acteurs du programme "Un chez-soi d'abord" à Toulouse, Avignon et Marseille

juillet 2016 | Décision interministérielle de pérenniser et de déployer le dispositif "Un chez-soi d'abord" sur seize nouveaux sites d'ici à 2022 avec le maintien d'une coordination nationale

juin 2016 | Publication du guide "Housing first guide Europe"

novembre 2016 | Comité de pilotage national de clôture de l'expérimentation

décembre 2016 | Parution du décret portant création du "dispositif d'appartements de coordination thérapeutique "Un chez-soi d'abord"

CAMPEMENTS ET BIDONVILLES

mars 2016 | Publication de l'étude Trajectoires présentant les parcours d'insertion de 50 personnes ayant vécu en bidonvilles

avril 2016 | Lancement du concours Minimaousse 6

en partenariat avec la Cité de l'architecture et du patrimoine et le Via (Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement)

septembre 2016 | Présentation de la contribution française sur l'évolution du cadre européen pour l'intégration des Roms lors de la 10^{ème} rencontre des points de contacts nationaux de la Commission Européenne à Bruxelles

septembre 2016 | Réunion bilan de l'action de la ville de Strasbourg pour marquer la fin des bidonvilles sur son territoire

décembre 2016 | 12^{ème} cycle de réunion des instances de pilotage et de suivi de la mission relative aux campements illicites, avec la présentation du 8^{ème} recensement des campements

GENS DU VOYAGE

novembre 2015 | Journée sur l'habitat adapté des gens du voyage

décembre 2015 | Séance d'installation de la Commission nationale consultative des gens du voyage par la ministre du Logement

septembre 2016 | Signature de la charte Culture Gens du voyage avec la ministre de la Culture et de la Communication

octobre 2016 | Hommage national aux nomades internés entre 1940 et 1946 rendu par le Président de la République



LOGEMENT ET INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

juillet 2015 | Lancement du plan migrants "Répondre au défi des migrations : respecter les droits, faire respecter le droit"

octobre 2015 | Lancement de la plateforme nationale de logement des réfugiés

mars 2016 | 1^{ère} rencontre nationale des coordonnateurs départementaux du "plan migrants"

mai 2016 | Circulaire concernant l'accueil des réfugiés syriens réinstallés missionnant la Dihal sur la coordination du dispositif national de logement et 1 000^{ème} réfugié logé par la plateforme nationale de logement des réfugiés pilotée par la Dihal

août 2016 | Lancement de l'appel à projets "expérimentation de dispositifs d'hébergement de réfugiés chez les particuliers" piloté par la Dihal



HÉBERGEMENT ET ACCÈS AU LOGEMENT

février 2015 | Lancement du plan de réduction des nuitées hôtelières

mars 2015 | Journée des porteurs de projets lauréats des appels à projets innovation sociale 2013-2014

juin 2015 | Publication du rapport "Place et rôle des Fonds de Solidarité Logement dans la politique sociale du logement : état des lieux et perspectives"

novembre 2015 | Journée et publication de l'étude sur les pensions de famille

janvier 2016 | Publication de l'étude "Innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement : évaluation des dispositifs lauréats" avec l'Ansa

mars 2016 | Validation et lancement par le Premier ministre du plan interministériel de prévention des expulsions locatives piloté par le pôle national de prévention des expulsions installé à la Dihal

mai 2016 | Publication de la circulaire relative à la coordination entre les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sortant de détention ou faisant l'objet d'un placement à l'extérieur

juin 2016 | Publication de 14 propositions pour faciliter l'accès au logement des jeunes



juillet 2016 | Premier comité de pilotage national "Prévention des expulsions", en présence de la ministre du Logement

octobre 2016 | Publication du décret relatif aux instances de concertation permettant d'assurer la participation des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile

décembre 2016 | Signature d'un Accord Cadre pour le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la réhabilitation des FJT du réseau UNHAJ

LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

avril 2015 | Journée nationale d'échanges des Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne conclue par une feuille de route donnée par la ministre du Logement

mai 2015 | Journées nationales d'échanges du PNLHI au Havre sur le thème de la conduite des arrêtés des maires et des préfets jusqu'à leur terme

janvier 2015 et janvier 2016 | Journées avec les correspondants techniques LHI à Mâcon

novembre 2016 | Nouveau module de formation sur le thème de la lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés élaboré avec l'Anil et des correspondants techniques mis en oeuvre pour la première fois au CVRH de Paris

LES ATELIERS DE LA DIHAL

Outre ses missions d'instance de coordination, de suivi et d'évaluation, la Dihal joue également un rôle de veille, de concertation et de recherche de propositions innovantes. Les ateliers qu'elle organise tous les 1^{ers} jeudis du mois participent à cette mission. En réunissant chercheurs, acteurs de terrain, représentants de l'État, des collectivités et du secteur associatif, elle vise à rassembler les idées, créer le débat pour faire naître les bonnes pratiques de demain en faveur de politiques de logement plus performantes.

**LUTTER CONTRE
L'HABITAT
INDIGNE DANS LES
COPROPRIÉTÉS :**

QUELLES
NOUVEAUTÉS ?

**HABITATS
TEMPORAIRES**

DES OUTILS POUR
L'INSERTION ET
L'ACCÈS AUX
DROITS ?

**INSERTION
ÉCONOMIQUE**

ET ACCÈS AU
LOGEMENT

**LES RÉSIDENCES SOCIALES ISSUES DE
LA TRANSFORMATION DES FOYERS DE
TRAVAILLEURS MIGRANTS :**

UN MODE DE VIE OU UN MODE
D'HÉBERGEMENT ?

16

**ATELIERS
EN 2015-2016**

**LUTTER CONTRE
L'HABITAT
INDIGNE**

DE L'EXIGENCE
DE QUALITÉ
DES TRAVAUX
CONDUITS

**SOLIBAIL ET
L'INTERMÉDIATION
LOCATIVE DANS
LES TERRITOIRES**

UNE CLÉ POUR LE
LOGEMENT DES
PUBLICS FRAGILES

**LES DIAGNOSTICS
TERRITORIAUX
À 360°**

UN OUTIL
STRATÉGIQUE DE
L'HÉBERGEMENT
ET DE L'ACCÈS AU
LOGEMENT

INNOVATION SOCIALE

DANS LE CHAMP DE L'HÉBERGEMENT ET
DE L'ACCÈS AU LOGEMENT



**L'HABITAT
PARTAGÉ**

UNE FORME
ALTERNATIVE
AUX DISPOSITIFS
D'HÉBERGEMENT
ET DE LOGEMENT

**PROTÉGER LES
OCCUPANTS
EN HABITAT
INSALUBRE OU
DANGEREUX**

COMMENT
HÉBERGER ET
RELOGER ?

**AMÉLIORER
L'ACCÈS AU
LOGEMENT**

DES JEUNES

**3 000
PARTICIPANTS
EN 2015-2016**

**TRAITER
L'HABITAT
INDIGNE**

LA BOÎTE À
OUTILS EST-ELLE
EFFICACE ?

**LES FOYERS DE
TRAVAILLEURS
MIGRANTS**

QUOI DE NEUF
POUR LES
ANCIENS ?

**ORGANISER
LA SORTIE DE
DÉTENTION**

DE LA PRISON
VERS LE
LOGEMENT

LES BIDONVILLES

RÉALITÉS
MONDIALES,
RÉALITÉS
FRANÇAISES

RELOGEMENT DES RÉFUGIÉS

EXPÉRIENCES LOCALES
D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES
RÉFUGIÉS DANS LE LOGEMENT



MISSIONS & CHANTIERS

Le pôle hébergement et accès au logement pilote des actions interministérielles, met en réseau des acteurs et facilite l'innovation sociale et la participation des personnes. 3 grands axes : favoriser l'accès au logement pour tous, prévenir les ruptures et améliorer la prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées. Un travail spécifique est conduit sur les actions en faveur des jeunes et des sortants de prison.

L'HÉBERGEMENT & L'ACCÈS AU LOGEMENT

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS, PRÉVENIR LES RUPTURES ET AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SANS-ABRI OU MAL LOGÉES

Animation du pôle national de prévention des expulsions locatives

Le 29 mars 2016, la Ministre en charge du Logement a lancé le **plan national de prévention des expulsions locatives** dont le pilotage a été confié à la Dihal. Ce plan interministériel composé de 48 actions est le fruit d'un an de travail entre de nombreux partenaires au niveau national et local. Il vise une **meilleure coordination, une plus grande proximité, une intervention précoce**. Plusieurs mesures sont déjà mises en œuvre, notamment avec la parution des décrets sur les chartes, les Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) ou les impayés. Les principaux axes de travail concernent notamment la mise en place des antennes de prévention au sein des Adil, le renforcement des CCAPEX et de leur capacité à intervenir le plus en amont possible du jugement mais aussi l'articulation entre les procédures d'expulsion et de surendettement, la formation des travailleurs sociaux et le déploiement du système d'information EXPLOC.

Pilotage du plan triennal de réduction des nuitées hôtelières

Le **plan triennal de réduction des nuitées hôtelières** piloté par la Dihal a été lancé en février 2015. Il poursuit deux objectifs complémentaires : **endiguer la hausse du recours aux nuitées hôtelières** comme solution d'hébergement des sans-abri par le **développement de solutions alternatives pérennes et de qualité, et améliorer les conditions de vie** des personnes qui demeurent à l'hôtel. Après presque deux ans de mise en œuvre, une nette réduction de la hausse du recours à l'hôtel peut être constatée en ligne avec les objectifs fixés. D'importantes initiatives ont été prises comme le rachat d'hôtels pour améliorer la prise

en charge des hébergés et un meilleur contrôle des coûts, les campagnes de publicité pour l'intermédiation locative « Solibail », l'appel à projet pour l'hébergement citoyen, l'habitat partagé...



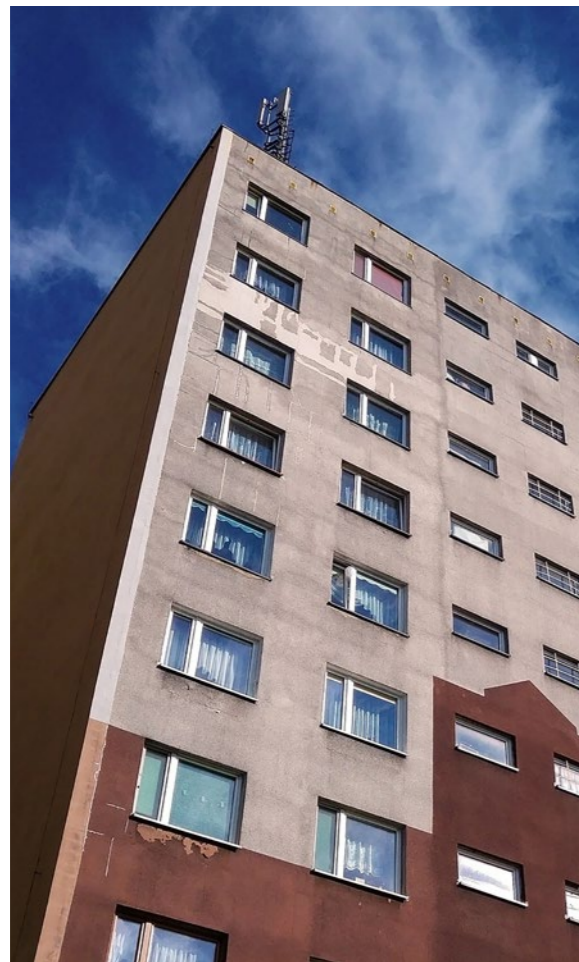
Développement de Solibail et l'intermédiation locative

D'ici 2017, le plan nuitées hôtelières prévoit la création de 13 000 places en dispositifs alternatifs dont 9 000 en intermédiation locative, à l'image du dispositif Solibail. Garanti par l'État, **Solibail** offre la possibilité au propriétaire de louer son bien à une association agréée qui y loge une famille à revenus modestes. Une démarche avantageuse à plusieurs titres : **la sécurité, la simplicité et la**

solidarité. Le ministère du Logement a lancé 3 vagues de campagne d'information (affichage, presse et digitale) pour inciter les propriétaires à louer via Solibail. La Dihal anime le comité de pilotage qui élabore et met en œuvre les pistes d'actions pour le développement du dispositif.

Innovation dans le champ de l'hébergement et l'accès au logement

Lors de la 3ème édition de l'appel à projets « **innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement** », 18 projets ont été retenus pour des phases expérimentales de 12 à 24 mois (sur le maintien dans le logement de personnes qui présentent des troubles de santé mentale, sur les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, sous main de justice ou en sortie de mesure judiciaire, sur les expulsions locatives et sur la pair aidance). Ces projets sont tous fondés sur des **approches préventives, pluridisciplinaires et partenariales** et s'inscrivent pour la plupart dans la logique du « **logement d'abord** ».



Amélioration de l'accès au logement des jeunes

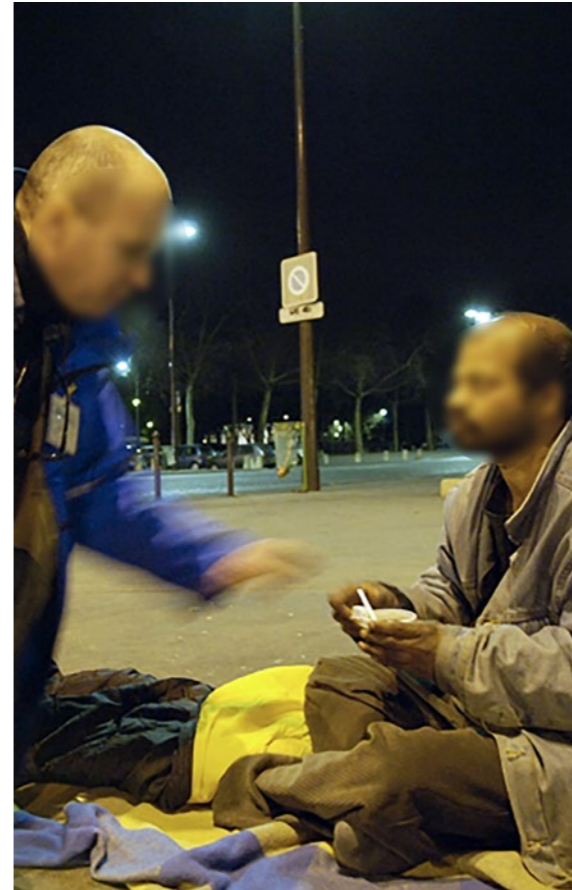
Les objectifs de la Dihal, définis conjointement par les ministres en charge de la Jeunesse et du Logement, portent sur 3 axes : **améliorer les conditions d'hébergement et de logement** pour une meilleure réponse aux besoins des jeunes, favoriser **l'accès à un logement autonome** et **prévenir les ruptures** (notamment à la sortie de l'aide sociale à l'enfance). La mise en place d'un réseau interministériel et partenarial (ministères de la cohésion sociale, du logement, de l'emploi et de la jeunesse, associations, CNAF, bailleurs, représentants des jeunes) et la capitalisation de projets locaux ont permis l'élaboration de **14 propositions partagées**, présentées lors d'un atelier le 22 juin 2016. Un appel à manifestation d'intérêt piloté par la Dihal en lien avec Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, la DHUP, la DGCS, le ministère de la Jeunesse, la CNAF et l'USH a été lancé fin 2016 pour soutenir la **réhabilitation des Foyers Jeunes Travailleurs**. Un accord-cadre a été signé pour soutenir ce programme ambitieux au sein du réseau UNHAJ.

Accès des sortants de détention à l'hébergement et au logement

L'accès des sortants de détention à l'hébergement et au logement constitue l'un des facteurs déterminants pour assurer une réinsertion sociale effective. La Dihal a piloté l'élaboration d'une nouvelle **circulaire publiée le 13 mai 2016** visant à faciliter la **coordination entre les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et les partenaires associatifs**. La mise en œuvre de la circulaire sera renforcée par la publication d'une étude début 2017 sur la connaissance des besoins des personnes sortant d'établissement pénitentiaire ou placées sous main de justice et les réponses existantes dans le domaine de l'hébergement et du logement.

Place des Fonds de solidarité logement (FSL) dans la politique sociale du logement

L'étude « **Place et rôle des FSL dans la politique sociale du logement : état des lieux et perspectives** » parue à l'été 2015 a permis de disposer d'un **bilan approfondi des FSL, de leurs interventions, de leur financement, de leur gouvernance**. Il est une étape indispensable pour une réflexion collective sur les évolutions souhaitables.



Développement des pensions de famille

L'étude « **Les pensions de famille et résidences accueil : du modèle aux réalités d'aujourd'hui** » a permis d'approfondir 3 axes : les publics visés et leurs attentes, les conditions de cette forme d'habitat, et enfin les partenariats à mettre en place. Plusieurs thématiques ont fait l'objet de développement lors de groupes de travail en 2016. **Un plan de développement de 1 500 places en pensions de famille par an** a été lancé par le Ministère du Logement.

Humanisation des centres d'hébergement

Le programme d'humanisation des centres d'hébergement a pour objectif d'**accroître significativement le niveau de qualité des centres d'hébergement** en se rapprochant le plus possible des normes du logement foyer. Ce programme piloté par la Dihal en lien avec l'Anah, la DHUP et la DGCS, a permis de financer 22 projets en 2015.

CHIFFRES CLÉS 2015



121 000
PLACES D'HÉBERGEMENT

généraliste (hors asile) financées par l'État en 2015 dont 37 963 nuitées hôtelières.



215 750
PLACES DE LOGEMENT ADAPTÉ

financées par l'État en 2015, dont 65 770 en Foyers de Jeunes Travailleurs, 124 717 en résidence sociales dont 14 828 en pension de famille, 25 263 en intermédiation locative



18
PROJETS RETENUS

dans le cadre de l'appel à projets innovation sociale 2015 pour 1,5 million d'euros.



794
PROJETS D'HUMANISATION

financés depuis 2008 pour 675 millions d'euros

ET DEMAIN ?

La Dihal poursuivra son action de coordination et de proposition d'actions en faveur des politiques d'hébergement et d'accès au logement. À titre d'exemples :

| Renforcer le plan de prévention des expulsions locatives notamment par le soutien aux CCAPEX et le traitement des signalements d'impayés en amont : publication d'une circulaire cadre portant sur l'élaboration d'outils pour les territoires.

| Poursuivre le travail engagé en matière de prévention des ruptures et d'accès prioritaire au logement pour tous les publics sans-abri ou mal logés et notamment pour les jeunes ou les sortants de prison.

| Maintenir les efforts sur le plan de réduction des nuitées hôtelières afin de stabiliser leur nombre et poursuivre la création de solutions alternatives, notamment de logements accompagnés en développant l'intermédiation locative dans les territoires en tension et les pensions de famille avec le plan 1 500 places par an.

FOCUS UN CHEZ-SOI D'ABORD

UN PROGRAMME EXPÉRIMENTAL, PERFORMANT ET INNOVANT

Piloté par la Dihal, le programme vise à répondre à la situation des personnes sans-abri les plus vulnérables qui présentent des troubles psychiques sévères et des addictions et échappent aux dispositifs d'accompagnement classiques. Mené de 2011 à fin 2016 sur quatre villes françaises (Lille, Marseille, Paris, Toulouse), il change radicalement la prise en charge en proposant un **accès dans un logement ordinaire directement depuis la rue**, moyennant un **accompagnement soutenu et pluridisciplinaire** au domicile. Une étude scientifique indépendante et randomisée a confirmé que le programme a une **réelle efficacité à un moindre coût**. Ceci se traduit par une stabilité dans le logement tout au long des deux ans de suivi, une amélioration de la qualité de vie et de l'état de santé des personnes accompagnées avec dans le même temps une réduction significative des recours aux soins et aux structures dédiées aux personnes sans-abri permettant une optimisation des moyens alloués par la puissance publique. Fort de ces résultats, le programme est pérennisé par un **décret du 28 décembre 2016 portant création dans le code de l'action sociale et des familles, d'un établissement médico-social dénommé Appartement de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord »** avec logement accompagné.

Piloter une expérimentation multi-sites

La Dihal veille au développement et au **maintien des pratiques professionnelles** en adéquation avec les objectifs du programme et garantit la **cohérence inter-sites**. Elle a mis en place un système d'information commun aux quatre sites, un plan de communication, une formation continue des équipes et développé des outils de suivi et d'évaluation ainsi qu'un système de gestion des risques. Elle participe à la diffusion des résultats et enseignements du programme.

Participer à la mise en place d'une nouvelle politique publique

La Dihal est à l'interface de l'ensemble des partenaires et acteurs du programme. Elle s'assure de la bonne transmission des données de suivi et d'évaluation et de la synchronisation des différents calendriers. Elle a coordonné, en lien avec les administrations centrales concernées, le projet de décret qui donne un **cadre juridique et réglementaire au dispositif**.

Assurer l'essaimage de pratiques professionnelles innovantes

L'expérimentation met en exergue des enseignements et des pratiques professionnelles innovantes et pertinentes pour l'accompagnement de ce public qui font l'objet de **rapports diffusés par la délégation** : abrégé du rapport de recherche qualitatif en novembre 2016, guide d'implantation et de mise en œuvre du dispositif à paraître en 2017.



Photo Giorgos Moutafis

ET DEMAIN ?

La Dihal va coordonner dès janvier 2017 l'écriture du cahier des charges de ce nouvel établissement médico-social créé suite à l'expérimentation en lien avec l'ensemble des parties prenantes.

Une **journée d'échange sera organisée** à l'intention des futurs sites **le 6 avril 2017**.

La délégation **accompagnera la mise en place de cette politique publique sur les cinq ans** de son déploiement dans les domaines de l'évaluation interne et des pratiques professionnelles.

Elle participera à la plateforme européenne « housing first hub » et au réseau international « international housing first network ».

CHIFFRES CLÉS



4
SITES EXPÉRIMENTAUX
ENTRE 2011 ET 2016



720
PERSONNES INTÉGRÉES DANS LE
PROGRAMME DE RECHERCHE



353
PERSONNES LOGÉES ET SUIVIES
PAR LES ÉQUIPES DU PROGRAMME



432
LOGEMENTS CAPTÉS À 80%
DANS LE PARC PRIVÉ



28
JOURS EN MOYENNE POUR
ACCÉDER AU LOGEMENT



85%
DES PERSONNES SE
MAINTIENNENT DANS LE
LOGEMENT APRÈS 4 ANS



70 000
VISITES À DOMICILE
RÉALISÉES SUR 5 ANS



72%
DES PERSONNES SATISFAITES OU
TRÈS SATISFAITES DES SERVICES



14 000€
PAR AN ET PAR PERSONNE



27%
DU COÛT INVESTI EST ÉCONOMISÉ



16
NOUVEAUX SITES SERONT
DÉPLOYÉS ENTRE 2018 ET 2022

Photo Emmanuel Grimault
"Un chez-soi d'abord" - Toulouse - 2012



ZOOM

LA PARTICIPATION DES USAGERS |

La question de la participation des usagers est un point clé pour conforter les démocraties modernes. Plus que l'idée d'une simple représentation, d'un témoignage de « terrain », voire d'un élément de travail pour l'insertion sociale des plus précaires, il s'agit de partager la complexité de l'action publique et des enjeux pour mieux la dépasser dans une approche collective et coopérative. Le principal risque aujourd'hui, c'est l'absence d'expression des valeurs qui fondent l'action publique et le sentiment d'impuissance qui peut être parfois ressenti à l'extérieur par manque d'informations et de participation. Il faut donc viser à l'association des usagers chaque fois que cela est possible et avancer ensemble.

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le plan pluriannuel contre la pauvreté ont permis de poser le principe essentiel d'une participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration

et au suivi des politiques publiques les concernant.

Créé en mars 2010, le CCPA a constitué l'un des axes structurants de ce plan. Il assure un rôle toujours plus important et constructif de représentation des personnes accueillies et accompagnées.

Toutes les régions ont désormais mis en place des Conseils consultatifs régionaux des personnes accueillies et accompagnées (CCRPA).

Le principe de la participation est aujourd'hui consacré dans la loi dite « Alur » du 24 mars 2014 et dans le décret du 26 octobre 2016 qui marque une nouvelle étape pour le CCPA maintenant dénommé CNPA et les CCRPA. D'une part, il confirme l'existence pérenne de ces instances de participation et d'autre part, il fixe un cadre général d'organisation tout en préservant leur souplesse de fonctionnement.

PÔLE NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

UNE ANIMATION ET UNE EXPERTISE
NATIONALES SUR LES ACTIONS DE LUTTE
CONTRE L'HABITAT INDIGNE

MISSIONS & ACTIONS

Le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PNLHI) anime l'action LHI à l'échelon national en lien avec 5 ministères (Affaires sociales, Intérieur, Justice, Logement, Santé) et joue un rôle d'expertise au service des acteurs de terrain. Il vient au quotidien en appui juridique et technique des acteurs locaux dans la mise en œuvre des outils coercitifs (pouvoirs de police des maires, des préfets, de présidents d'Établissements publics communaux et intercommunaux (EPCI)), organise des formations professionnelles, élabore des guides, et anime un extranet. Il s'appuie sur un réseau de 40 correspondants techniques dans les départements, agents des services territoriaux de l'Etat et des collectivités locales, des Agences d'information sur le logement et des Agences régionales de santé.

Formation des agents territoriaux

Le PNLHI, en lien avec les correspondants techniques, a organisé, en 2015-2016, **80 journées de formation** pour les agents territoriaux avec l'appui des Centres de valorisation des ressources humaines du ministère du Logement sur la base de **8 modules** dédiés et structurés autour d'un parcours de professionnalisation. A titre d'exemples : « Pouvoirs de police des maires en matière d'habitat indigne », « Agir contre l'habitat insalubre ou dangereux par le recours aux travaux d'office », « Droit des occupants et aspects sociaux et lutte contre l'habitat indigne ».

| Journée nationale des Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne à Paris

| Lutte contre l'habitat indigne : De l'exigence de qualité des travaux conduits ?

| Lutter contre l'habitat indigne dans les copropriétés : Quelles nouveautés ?

| Protéger les occupants en habitat insalubre ou dangereux. Comment héberger et reloger ?

| Traiter l'habitat indigne : La boîte à outils est-elle efficace ? L'avis des maires

Journées et ateliers thématiques 2015/2016

Les PDLHI sont la structure territoriale essentielle de la lutte contre l'habitat indigne, **ils mettent en synergie les acteurs** pour tous les aspects humains, juridiques et techniques et c'est la structure qui peut animer, porter et développer l'action locale : sans PDLHI très actif, pas de LHI. Afin de diffuser les bonnes pratiques en matière d'habitat indigne, la Dihal a organisé des **journées d'échanges nationales et des ateliers thématiques** :

| Journée nationale au Havre « faire aboutir les arrêtés pris par les maires et les préfets »



Publications

De nouveaux **guides d'appui**, diffusés notamment à l'occasion des événements de la Dihal, ont été élaborés par le pôle :

| **Lutte contre l'habitat indigne** : recours aux travaux d'office

| **Immeubles et édifices menaçant ruine** : analyse juridique et recommandations opérationnelles

| **Les locaux impropres par nature** à l'habitation (mise à jour du guide)

| **Mise en œuvre en exécution d'office** des obligations d'hébergement et de relogement - pratiques de terrain

| Lutter contre l'habitat indigne et informel dans les départements d'outre-mer

Partenariats et boîte à outils

Un groupe de travail Dihal / Association des maires de France a été mis en place en septembre 2015 afin de rechercher les moyens de **simplifier la boîte à outils réglementaire et juridique** de lutte contre l'habitat indigne et mieux **diffuser ces outils auprès des maires**. La Dihal a également été partenaire de l'Association des architectes dans le cadre de formation aux outils de la lutte contre l'habitat indigne, pour les situations où les architectes sont amenés à produire une expertise en la matière.

Appui aux services territoriaux

Le PNLHI est intervenu dans différentes **réunions de travail in situ**, organisées à l'initiative d'une collectivité locale ou d'un Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI). Ces rendez-vous visent à examiner des dossiers complexes, de concert avec les services territoriaux de l'Etat, les ARS et les collectivités concernées.

Le pôle répond également au quotidien aux questions des services territoriaux. Ces **questions-réponses** sont régulièrement exploitées, actualisées avec le Cerema, validées via un comité de pilotage associant la DHUP, la DGS et l'Anil. Ces réponses sont mises en ligne sur **l'extranet du pôle**.

ZOOM

La 2ème journée nationale des PDLHI a été organisée le 8 avril 2015 à Paris pour faire connaître les bonnes pratiques de ces pôles, établir un bilan de leur activité et dresser des perspectives de nature à pérenniser et à développer leur action.

Cette journée a été conclue par la Ministre du Logement qui a donné une série de recommandations pour le déploiement des PDLHI et leur management qui ont été précisées dans une note circulaire du Dihal aux préfets. Les priorités d'action portent particulièrement sur le pilotage stratégique des PDLHI, l'accompagnement des maires et des présidents d'EPCI dans la mise en œuvre des polices de l'habitat indigne, la définition de plans d'actions prioritaires pour les arrêtés non menés à terme.

La journée nationale d'échanges co-organisée en mai 2015 avec la ville du Havre et en collaboration avec les différents partenaires locaux a traité du suivi des arrêtés des polices de l'habitat indigne et la mise en œuvre des travaux d'office autour de 4 tables rondes qui ont permis d'éclairer le débat autour des questions de la responsabilité de la puissance publique, de l'action pénale en partenariat avec les magistrats référents, de l'opportunité du recours aux travaux d'office et de ses modalités de mise en œuvre, ainsi que de l'accompagnement administratif, social et juridique des occupants.



CHIFFRES CLÉS



80
JOURNÉES DE FORMATION

via les CVRH sur la base de 8 modules en 2015-2016



300
AGENTS DE L'ÉTAT

(DDT, DDCS, DREAL...), des ARS et des collectivités sont formés chaque année



2
JOURNÉES NATIONALES

et 4 ateliers thématiques qui ont accueilli plus de 1 000 personnes sur 2015-2016



5
NOUVELLES PUBLICATIONS

du PNLHI en 2015-2016



1 200
RÉPONSES

apportées au jour le jour aux questions posées par les acteurs locaux de l'État et des collectivités en 2015-2016

ET DEMAIN ?

| En 2017, le PNLHI poursuivra et développera son réseau de correspondants techniques, son offre de formation et son extranet.

| Il contribuera, notamment à travers son partenariat avec l'AMF, à répondre aux difficultés opérationnelles des outils.

| Il renforcera les stratégies et actions des Pôles départementaux sur la base de la note-circulaire du Dihal de novembre 2015 et l'enquête nationale de LHI.

| Des journées inter-régionales réuniront les PDLHI de façon régulière.

| Suite à la loi Egalité Citoyenneté, il conviendra d'accompagner les EPCI compétents en matière de LHI.

| En 2017 sera rendue effective la désignation dans chaque département d'un sous-préfet référent "Lutte contre l'habitat indigne" qui aura notamment en charge l'animation des PDLHI.

MISSIONS & ACTIONS

L'Europe est confrontée à la plus grave crise migratoire de son histoire récente. L'année 2015 a été marquée par l'entrée de 1,8 million d'étrangers dans l'espace Schengen. Pour répondre à cette vague migratoire inédite, la France a adopté en Conseil des Ministres en juin 2015 le plan « répondre au défi des migrations, respecter les droits, faire respecter le droit », dit plan « migrants », afin de coordonner les efforts entrepris. Dans ce cadre, la France s'est notamment engagée à accueillir 30 700 réfugiés statutaires sur le territoire national d'ici 2017 au titre des programmes européens de relocalisation (réfugiés de Syrie, d'Irak et d'Erythrée présents dans les « hot spots » de Grèce et d'Italie) et de réinstallation (réfugiés syriens présents dans les camps du Liban, Jordanie et Turquie), tout en poursuivant en parallèle la délivrance de visas humanitaires notamment pour les minorités persécutées en Irak et en Syrie.

PLAN MIGRANTS

INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS ET PILOTAGE DE LA PLATEFORME NATIONALE DE LOGEMENT DES RÉFUGIÉS

La plateforme nationale de logement des réfugiés

Créée en octobre 2015, la plateforme met en relation les besoins de logement pour l'accueil des réfugiés (personnes bénéficiaires d'une protection internationale, réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection subsidiaire) et les offres de logements vacants dans le parc privé et public, en zones détendues, où la pression sur le logement social est faible. Elle est pilotée par la Dihal qui s'appuie sur un opérateur, le Groupement d'intérêt public Habitat et interventions sociales (GIP-HIS). La plateforme apporte des offres complémentaires aux dispositifs existants de logement : elle intervient lorsque les gestionnaires de structures hébergeant des réfugiés ne trouvent pas de solutions locales. Les réfugiés peuvent être directement locataires ou hébergés (le plus souvent sous-locataires avec bail glissant).

Depuis sa création, plus de 3 000 personnes ont pu bénéficier de solutions de logement via la plateforme sur la quasi-totalité des départements français (hors Ile-de-France et Outre-Mer) dans environ 270 communes.

L'accompagnement des réfugiés vers leur intégration

L'effort de la France face à l'afflux des populations vise aussi à leur donner la possibilité de s'intégrer pleinement au sein de la société française. La Dihal travaille ainsi étroitement avec l'ensemble des acteurs concernés au niveau central (ministères en charge du logement, de l'intérieur, des affaires sociales, de l'emploi, de la santé, OFII...) et la centaine d'associations qui accompagne les réfugiés logés par la plateforme.



Le pilotage du dispositif national de logement des réfugiés « réinstallés » syriens

Dans le cadre de l'accord signé entre la Turquie et l'Union Européenne le 18 mars 2016, la France s'est engagée à accueillir 10 375 réfugiés syriens particulièrement vulnérables. La Dihal est chargée de l'orientation de ces familles vers des logements dès leur arrivée en France. Elle s'appuie sur 11 grands opérateurs financés sur des fonds européens, missionnés à la fois pour rechercher des logements sur tout le territoire et pour l'accompagnement global des réfugiés (ouverture des droits, accès aux soins, insertion professionnelle...). La Dihal fait le lien également avec les coordonnateurs départementaux du plan migrants. Depuis le début du pilotage du programme de réinstallation par la Dihal, d'octobre à décembre 2016, plus de 600 réfugiés réinstallés ont été logés via la plateforme avec une montée en charge progressive.

Une expérimentation innovante : l'hébergement des réfugiés chez les particuliers

La Dihal pilote une expérimentation sur deux ans d'hébergement de réfugiés chez des particuliers. La dizaine d'associations sélectionnées, soutenues financièrement et animées en réseau, organisent l'accueil de réfugiés chez des particuliers depuis novembre 2016. Le dispositif a été conçu comme une solution temporaire (de 3 mois à 1 an) pour permettre au réfugié accueilli de disposer du temps nécessaire pour construire son projet professionnel et d'accès au logement. Cette expérimentation permettra aussi de favoriser l'émergence d'espaces d'échanges et la collaboration entre les personnes réfugiées et la société civile afin de favoriser le vivre ensemble et l'enrichissement culturel.

ET DEMAIN ?

| En 2017, les dispositifs pilotés par la Dihal vont progressivement monter en charge pour accompagner et loger un nombre croissant de réfugiés.

| La Dihal expérimentera avec l'Afpa et la Préfecture d'Île-de-France une solution logement/apprentissage linguistique/formation et l'étendra en cas de succès.

CHIFFRES CLÉS



30 700
RÉFUGIÉS

attendus dans le cadre des programmes européens de relocalisation et de réinstallation d'ici 2017



3 000
RÉFUGIÉS LOGÉS

via la plateforme nationale de logement entre octobre 2015 et décembre 2016 sur 79 départements, 270 communes dont 50% dans le parc privé et 50% dans le parc social



100
ORGANISMES MISSIONNÉS

pour l'accompagnement global des réfugiés vers leur intégration



11
ASSOCIATIONS

réparties sur tout le territoire hébergent des réfugiés chez les particuliers (plus de 1 300 personnes)

11 opérateurs nationaux en charge du logement et de l'accompagnement des réfugiés réinstallés

INFOGRAPHIE

LA PLATEFORME NATIONALE DE LOGEMENT DES RÉFUGIÉS

BESOINS DE LOGEMENTS

RÉFUGIÉS HÉBERGÉS

CADA • ATSA • CAO
Centres d'hébergement d'urgence

Lorsque les possibilités locales sont saturées ou si souhait de mobilité géographique des réfugiés

OFFRES DE LOGEMENTS

DANS TOUTE LA FRANCE

Social • Privé • Résidence sociale

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL D'UNE ASSOCIATION

COORDONNATEURS DÉPARTEMENTAUX DU PLAN MIGRANTS

PLATEFORME NATIONALE

Réalise l'appariement entre logements et réfugiés qui seront titulaires du bail, sous-locataires ou hébergés



Une famille syrienne accueillie en France dans un logement mis à disposition par le biais de la plateforme nationale de logement des réfugiés

MISSIONS & ACTIONS

690 foyers de travailleurs migrants (FTM) et résidences sociales (RS), issus de leur transformation, accueillent actuellement 90 000 travailleurs immigrés isolés.

En 1997, l'État a lancé un plan de traitement pour transformer ces FTM en résidences sociales et assurer aux résidents un accompagnement social, ce qui permet, notamment pour les plus âgés un meilleur accès aux droits, aux soins et une sortie de leur isolement.

La Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées (Cilpi), créée en 1998, est chargée de piloter ce plan de traitement.

LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LE LOGEMENT DES POPULATIONS IMMIGRÉES

PILOTAGE DU PLAN DE TRAITEMENT DES
FOYERS EN RÉSIDENCES SOCIALES

Rattachée depuis 2015 à la Dihal, la Cilpi voit son rôle renouvelé et amplifié. Ce positionnement lui permet d'élargir ses champs d'intervention avec pour objectif d'établir un bilan national de la mise en œuvre du plan de traitement et de redéfinir les **orientations stratégiques de l'État concernant les réhabilitations des FTM.**

des résidents (dont la prise en charge du vieillissement). Les points de vigilance portent sur le relogement des travailleurs migrants âgés, l'accompagnement social individuel et collectif des résidents, la prévention et la promotion en matière de santé et l'application aux bâtiments de la réglementation quant à l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite et aux normes générales d'accessibilité.

Les missions principales

| Définir les orientations et priorités de l'Etat en matière de rénovation des FTM :

- Prendre en compte les foyers très éloignés des normes de logement (bâti dégradés, chambres à lits multiples, chambres d'une surface inférieure à 7,5 m², foyers sur-occupés et activités informelles) ;
- Valider des projets de résidences sociales respectant systématiquement les normes de logement (dont les 5% de chambres aux normes Personnes à Mobilité Réduite) ;
- S'assurer que les projets comprennent des espaces collectifs suffisants pour maintenir le lien social sans recréer les conditions favorables à la sur occupation et aux activités informelles.

| Veiller, en lien avec les gestionnaires et bailleurs à la mise en oeuvre d'actions d'accompagnement

| Veiller au financement pérenne des opérations

- Gérer les subventions du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'accompagnement du plan de traitement.
- Suivre les évolutions nationales en matière de financement (subventions et prêts).

| Renforcer ses actions de valorisation des bonnes pratiques et d'échanges par l'organisation et la participation à des ateliers et colloques

- Faire évoluer les pratiques du secteur
- Lutter contre la suroccupation massive et les activités illégales
- Mener une réflexion sur le devenir des lieux informels de culte

FOCUS L'APPEL À PROJETS NATIONAL

La Cilpi gère chaque année pour le Ministère de l'Intérieur un appel à projets national destiné aux gestionnaires de foyers et de résidences sociales issues de ces foyers, ainsi qu'aux associations intervenant auprès des résidents. Il peut financer les « surcoûts » liés aux travaux de transformation des foyers et l'accompagnement social des résidents et l'équipement des lieux en mobilier adapté.

Pour l'année 2016 ce sont **8,6 millions d'euros** de subventions qui ont été octroyés (programme 104 du ministère de l'Intérieur). A titre d'exemples :

| Le financement d'une étude sur le phénomène de « déprise » des résidents âgés portée par l'Association pour l'accompagnement, le mieux-être et le logement des personnes isolées sur l'analyse

des causes de l'auto-exclusion (refus des activités collectives, des services d'aide à domicile...) du public traditionnel en particulier des « chibanis ». Elle permettra d'adapter à terme les animations et dispositifs déjà proposés (cuisines pédagogiques, fête des voisins, ateliers santé...);

| Le déploiement d'un nouveau système d'information proposé par Adoma pour améliorer la prise en charge des résidents, fluidifier le partage des informations entre les différents intervenants et valoriser les actions d'accompagnement collectives et individuelles;

| L'achat de mobilier adapté aux personnes âgées et l'utilisation de la domotique pour une meilleure maîtrise énergétique.



ET DEMAIN ?

| La Cilpi a lancé avec le CEREMA une étude sur les résidences sociales issues des FTM portant sur leurs structures et sur leurs modes de fonctionnement.

| La Cilpi élaborera également un document visant à rénover la stratégie de l'Etat en matière de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants en partenariat avec les acteurs institutionnels, associatifs et les gestionnaires et plus largement des populations immigrées.



CHIFFRES CLÉS

90 000
TRAVAILLEURS
MIGRANTS ISOLÉS

sont logés en FTM
et résidences
sociales



2,2
MILLIARDS
D'EUROS

coût global des
opérations de 1997
à 2016



35 000
RÉSIDENTS

ont plus de 60 ans



9,1
MILLIONS
D'EUROS

coût moyen par
opération de traitement
d'un foyer en résidence
sociale



690
FOYERS

recensés dans
le cadre du plan
national de
traitement



73,2
MILLIONS
D'EUROS

montant des prêts
accordés par Action
Logement et la Caisse
des Dépôts en 2016

DONT :

> **428** foyers ont été traités ou sont
en cours de traitement

• **71** foyers ont été transformés sans travaux

> **62** ont été soit démolis, soit vendus ou autres

> **200** n'ont pas été traités



8,6
MILLIONS
D'EUROS

montant des
subventions allouées en
2016 pour des actions
d'accompagnement
d'opérations de
réhabilitation en 2015



127
MILLIONS
D'EUROS

coût 2016 pour le plan
de traitement et son
accompagnement

LES GENS DU VOYAGE

UNE DYNAMIQUE INTERMINISTÉRIELLE
POUR LES POLITIQUES EN FAVEUR
DES GENS DU VOYAGE

MISSIONS & ACTIONS

La mission de la Dihal sur les gens du voyage s'inscrit dans la dynamique interministérielle engagée en 2013 pour mettre fin au statut d'exception et adapter la politique publique à l'endroit des citoyens dont l'habitat permanent est la caravane, qu'ils voyagent ou non. La Dihal assure le secrétariat et anime la Commission nationale consultative des Gens du voyage (CNCGDV). Le rôle et les missions de cette instance unique de concertation et d'élaboration des actions à conduire en leur faveur ont été révisés en 2015.

Installation de la Commission nationale consultative des Gens du voyage

Après une phase de concertation avec les administrations, des élu.e.s et les associations représentant et travaillant avec les gens du voyage, quatre textes réglementaires ont été publiés pour **créer et organiser le fonctionnement de la Commission**. Elle a été installée le 17 décembre 2015.

Secrétariat et animation de la Commission nationale consultative des Gens du voyage

Le secrétariat de la Commission, confié à la Dihal, a conçu et mis en œuvre ses outils de fonctionnement : règlement intérieur, élection du bureau, procédure de désignation de trois membres du 4^e collège. La Dihal a organisé et animé les **5 séances plénières** et la **vingtaine de réunions** des groupes de travail (mémoire, culture et réglementation) qui se sont tenues en 2016.

ET DEMAIN ?

La mission Gens du voyage poursuivra ses activités relatives à l'animation et au secrétariat de la Commission nationale consultative des gens du voyage :

| Dans la perspective de l'application de la loi Egalité et Citoyenneté, adoptée le 22 décembre 2016, elle accompagnera la période transitoire et les nouvelles dispositions réglementaires.

| Un vade-mecum sera dédié aux enjeux que représentent l'abrogation du statut spécifique des gens du voyage et la diversification de l'offre d'habitat à leur endroit.

| Elle poursuivra ses travaux dans le champ de la mémoire (inventaire des camps d'internement de nomades), de la circulation et des grands passages ainsi que de la culture.

CHIFFRES CLÉS



ZOOM

HOMMAGE NATIONAL AUX NOMADES INTERNÉS - MONTREUIL-BELLAY (49), LE 29 OCTOBRE 2016 |

Le Président de la République a reconnu, 70 ans après la libération des derniers internés en France, la souffrance des familles nomades et la responsabilité de la France dans leur internement entre 1940 et 1946 en présence de la Ministre du Logement, du Secrétaire d'État aux Anciens combattants et à la mémoire et de Dominique Raimbourg, président de la Commission nationale consultative des gens du voyage à l'initiative de cette cérémonie. Le monument « Instant nomade » d'Armelle Benoit et la création

musicale « Gnouf » d'Hélios Azoulay ont été imaginés pour l'occasion à partir des paroles échangées avec des voyageurs et des 473 patronymes de personnes et familles internées identifiés par les archives.

Dominique Raimbourg s'est appuyé sur la Dihal pour sa préparation et son organisation. La Dihal a également réalisé la brochure « Une mémoire française » qui a été distribuée au millier de participants à l'hommage et à leurs proches.

SIGNATURE DE LA CHARTE CULTURE GENS DU VOYAGE ET TSI GANES DE FRANCE |

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, Dominique Raimbourg et neuf présidents d'associations ont signé la charte Culture le 22 septembre 2016. Elle vise

en particulier à modifier le regard porté sur les gens du voyage, à valoriser et protéger leurs patrimoines culturels, matériels comme immatériels.

PILOTAGE D'UNE ÉTUDE SUR L'HABITAT ADAPTÉ DES GENS DU VOYAGE |

En 2015, la Dihal a piloté une étude sur l'habitat adapté des gens du voyage dont l'enjeu est de proposer des pistes opérationnelles à partir de bonnes pratiques relevées dans les territoires, qu'elles soient à dominante caravane ou

d'habitat mixte. Les premières tendances révélées par l'étude ont été discutées lors d'une journée nationale organisée par la Dihal en novembre 2015. Le rapport de l'étude a été présenté devant la Commission en mai 2016.

FOCUS L'ORGANISATION DES GRANDS PASSAGES

Commission nationale consultative des Gens du voyage : journée de travail du 25 novembre 2016 et audition du GIP AGV 35 le 9 décembre 2016

Dans un contexte de saturation des aires permanentes d'accueil et d'offre d'habitat insatisfaisante, les déplacements de groupes importants voyageant ensemble (les grands passages) peuvent susciter des tensions fortes dans les territoires traversés par un nombre conséquent de véhicules et de caravanes.

Le défaut d'aires de grands passages (en moyenne une sur deux ont été construites au niveau national) augmente les risques de stationnements illicites entre avril et octobre. La Commission a organisé deux séances de travail et une audition sur ce sujet pour élaborer des propositions aux

ministères de l'Intérieur et du Logement en vue de la rédaction des futures dispositions réglementaires (aménagement, équipement et règlement intérieur des aires de grand passage) et de la circulaire 2017 relative aux « déplacements estivaux ».

Fort de sa capacité à réunir et à faire dialoguer les acteurs concernés (ministères, coordinateurs de grands passages, associations, représentants de citoyens itinérants), la Commission nationale animée par la Dihal ouvre ainsi des pistes nouvelles de travail et de proposition sur la base des expériences et des bonnes pratiques permettant aux groupes itinérant d'exercer sereinement leur activité professionnelle et aux collectivités de les accueillir en toute tranquillité.



Hommage national au
internés en France 19

MISSIONS & ACTIONS

La Dihal exerce depuis 2012 une mission d'appui méthodologique et de suivi national dans le cadre de l'application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des démantèlements de campements illicites. Cette mission soutient la construction de dynamiques territoriales pérennes de résorption des campements.

Observation et connaissance de la situation nationale

Deux études ont été pilotées par la Dihal en 2015 : l'une sur **les parcours d'insertion de personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles** ; la seconde sur **l'application dans les territoires de la circulaire du 26 août 2012. Une enquête flash sur les dispositifs locaux d'insertion** des personnes vivant dans les campements a été menée. Un **recensement national du nombre de personnes vivant en campements** et bidonvilles est réalisé deux fois par an sur la base des informations transmises par les correspondants de la Dihal en préfecture. Les informations relatives aux évacuations sont transmises au Délégué interministériel et au Secrétaire général du ministère de l'Intérieur pour observer en continu le phénomène des campements illicites (instruction du 8 juin 2016 adressée aux préfets).

Animation interministérielle et dialogue avec le monde associatif

Les **trois instances de concertation et de pilotage** de la mission relative aux campements et bidonvilles pilotée par la Dihal qui regroupent les administrations centrales, les correspondants départementaux désignés par les préfets, et les associations et opérateurs, dont Adoma en charge d'une mission nationale de résorption des bidonvilles se sont réunies trimestriellement en 2015 et 2016. Un **fil d'infos mensuel** « campements illicites/résorption des bidonvilles » a été créé et diffusé largement. Un travail partenarial avec les associations participant au groupe national de suivi, visant à **l'élaboration d'un document d'appui pour prolonger l'action de résorption des bidonvilles**.

Partenariats européens

La Dihal a représenté la France lors des **cinq rencontres des points de contact nationaux « roms »** organisées en 2015 et 2016 par la **Commission européenne**. Elle a notamment contribué à la **réflexion sur les suites à donner au cadre européen pour l'insertion des populations « roms »**, en promouvant une approche universaliste de l'accès aux droits et de l'inclusion sociale (sans distinction d'origine). Elle a en outre représenté la France à **cinq réunions du Comité des experts « roms » du Conseil de l'Europe** et a reçu en octobre 2015 une délégation d'experts d'autres Etats membres lors d'une **visite organisée par le ministère de l'Education nationale** sur le thème de la scolarisation. Elle a pris part aux travaux du **groupe de travail franco-roumain sur les questions de cohésion sociale** lancés par l'Ambassade de France à Bucarest.

Soutien aux territoires et aux acteurs de terrain

La Dihal, la DGCS et la DHUP ont apporté un **soutien financier aux projets de terrain de 4 M€ en 2015** (54 projets dans 24 départements) et **3 M€ en 2016** (62 projets dans 23 départements). Six ateliers sur les campements ont été organisés sur plusieurs thématiques : scolarisation, accompagnement vers l'emploi, habitat temporaire, histoire des bidonvilles, restitution de deux études, les bidonvilles dans le monde et en France. Une brochure sur **l'habitat modulaire temporaire** et une **fiche technique sur la stratégie territoriale de résorption des bidonvilles menée à Strasbourg** ont été publiées. La délégation a enfin soutenu la **stratégie régionale sur les campements illicites engagée par le préfet de la région Ile-de-France**.

LA RÉSORPTION DES CAMPEMENTS ILLICITES

SOUTIEN ET VALORISATION DES ACTIONS DE TERRAIN EN MATIÈRE DE RÉSORPTION DES CAMPEMENTS ET BIDONVILLES

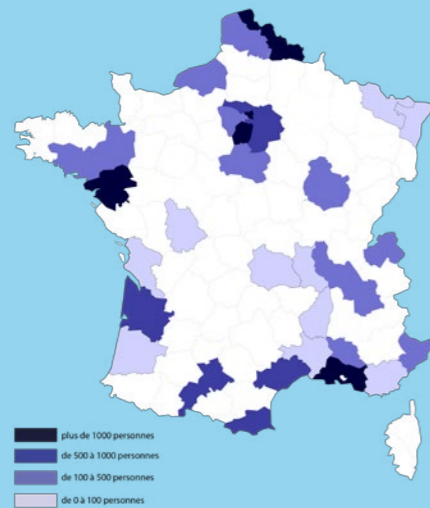


ZOOM

8^{ÈME} RECENSEMENT DES
CAMPEMENTS ILLICITES,
GRANDS SQUATS ET BIDONVILLES |

La 8^{ème} enquête conduite par la Dihal en octobre 2016 fait état de **15 639 personnes** vivant dans **539 campements** illicites répartis dans **38 départements**. L'Ile-de-France concentre **5 749 personnes** dans 115 campements.

Ci-dessous la carte de recensement des personnes vivants dans des campements illicites



ET DEMAIN ?

| En 2017, la Dihal appuiera le développement de stratégies territoriales intégrées et partenariales visant à la résorption des campements illicites et des bidonvilles.

| Au niveau européen, elle renforcera son action de promotion de l'approche française de lutte contre la grande précarité, sans distinction de l'origine des populations concernées

CHIFFRES CLÉS



15 639
PERSONNES

vivant dans 539 campements ont été recensés en novembre 2016



3 237
PERSONNES

ont accédé à un logement ou un hébergement, 1 075 personnes ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi, 1 606 personnes ont bénéficié d'un accompagnement sanitaire



1 185
ENFANTS

ont été scolarisés dans le cadre des projets soutenus par la Dihal



10
MÉDIATEURS

roumains et bulgares ont œuvré en faveur de la prévention des risques de traite des êtres humains

FOCUS LOGEMENT & ACCÈS À L'EMPLOI

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PUBLICS MAL LOGÉS

Le lien entre mal logement et difficultés d'accès à l'emploi n'est plus à démontrer : la question de la formation et de l'accès à l'emploi est un axe de travail essentiel dans les programmes pilotés par la Dihal. La mission transversale « travail / emploi » de la Dihal travaille en interministériel à la mise en place d'actions favorisant l'accès aux dispositifs permettant une intégration sociale et professionnelle des publics les plus fragiles.

DES ENJEUX TRANSVERSAUX

En lien avec le plan « migrants »

Plusieurs actions ont été menées pour favoriser l'accès au logement des jeunes migrants de 18 à 25 ans isolés sans ressources en mobilisant les missions locales. Une expérimentation portant sur l'apprentissage linguistique à visée « professionnalisante » dans le cadre du dispositif de POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective) financé par Opcalia doit se construire dans la région PACA pour 15 réfugiés hébergés avec le centre Afpa d'Istres en lien avec le service public de l'emploi.

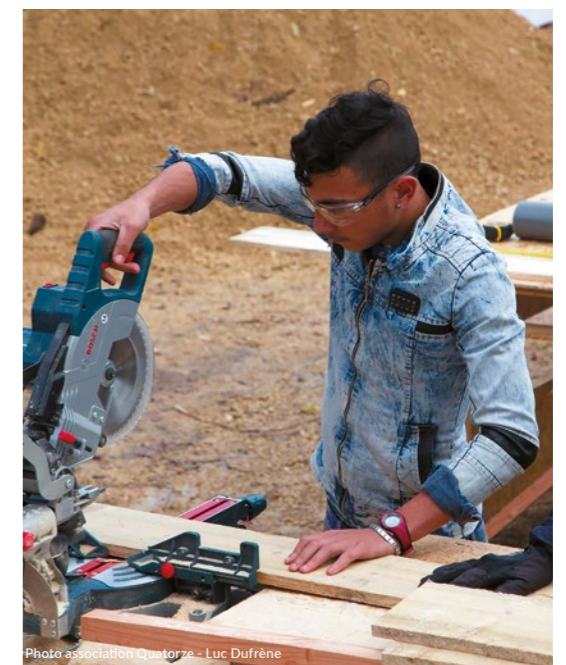
En accompagnement à la résorption des campements illicites

La Dihal est à l'interface de l'ensemble des partenaires et acteurs du programme. Elle s'assure de la bonne transmission des données de suivi et d'évaluation et de la synchronisation des différents calendriers. Elle a coordonné, en lien avec les administrations centrales concernées, le projet de décret qui donne un cadre juridique et réglementaire au dispositif.

En appui à la Commission nationale consultative des Gens du voyage (C.NCGV)

Dans le cadre du groupe de travail de la C.NCGV sur la réglementation, l'objectif est de repérer des pistes d'amélioration des dispositions de droit commun pour les publics

éloignés de la certification et de faciliter l'insertion professionnelle des gens du voyage. Les réunions du groupe ont permis en 2016 de travailler sur plusieurs pistes en particulier un projet de formation incluant un renforcement des savoirs de base avec un objectif d'acquisition de la certification CLeA pour 15 voyageurs en partenariat avec Opcalia, le service public de l'emploi (Pôle emploi, Afpa, Direccte IDF) et les associations de voyageurs. Le groupe de travail a également souhaité procéder à l'identification dans le programme de formation du Conseil Régional d'Ile-de-France, d'une action « cap compétences » autour de l'illettrisme adaptée aux gens du voyage.



ZOOM

VERS DES PARTENARIATS CIBLÉS SUR L'ACCÈS À L'EMPLOI |

En 2016, la Dihal a développé un partenariat avec Opcalia (Organisme paritaire collecteur agréé interbranches et interprofessionnel) pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des publics vulnérables vivant dans les campements, des réfugiés et des gens du voyage. Engagé depuis de nombreuses années sur la question de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme, Opcalia a développé des outils innovants d'apprentissage du français. Une première expérimentation a été lancée le 17 octobre 2016 avec l'entrée en formation à l'Afpa de Stains de 15 personnes vivant dans les campements illicites et engagés dans la plateforme AIOS d'Ile de France. Cette action s'inscrit dans le dispositif de Préparation opérationnelle à l'emploi et à la qualification collective (POEC) piloté et financé par les partenaires

sociaux. L'objectif est de renforcer les savoirs de base dans une visée « professionnalisante » pour favoriser l'insertion et l'intégration des personnes des campements. Le financement de la formation est pris en charge par les partenaires sociaux et Opcalia. Pôle emploi assure la rémunération des stagiaires, l'Afpa assure la formation, les associations le suivi des stagiaires. Les réunions du comité de pilotage de novembre et décembre ont été consacrées à la préparation des sorties du dispositif en mobilisant des entreprises, une entreprise d'intérim d'insertion (Humando), et les possibilités de formation offertes par l'Afpa. La POEC se termine le 13 janvier 2017 pour les stagiaires, tous en fonction de leur projet professionnel se verront proposer une suite de parcours.



ET DEMAIN ?

La Dihal poursuivra ses actions et le développement des partenariats avec les acteurs du monde économique et de l'emploi en faveur des publics mal logés. Dans le cadre de la Commission nationale consultative des Gens du voyage, un projet expérimental de Valorisation des Acquis de l'Expérience dédié aux gens du voyage sera mis en œuvre avec l'Afpa Ile-de-France. Par ailleurs dans le cadre de la Priorité 3 « donner une chance aux personnes volontaires pour s'engager dans un parcours d'insertion » de la stratégie régionale pour les campements illicites en Ile-de-France, un dispositif d'insertion par l'activité économique pour une trentaine d'occupants de campements illicites a été lancé. Cette action se construit avec la DIRECCTE et les associations en lien avec le service public de l'emploi.

FOCUS HABITAT TEMPORAIRE

UNE RÉPONSE INNOVANTE À L'URGENCE ET À LA PRÉCARITÉ

L'habitat temporaire constitue un chantier spécifique de la Dihal en matière d'hébergement ou de logement temporaire des personnes en situation d'exclusion et en grande précarité. Il s'adresse notamment aux ménages vivant en bidonvilles et campements illicites ou aux personnes sans-abri isolées. Ce mode d'habitat, encore rare dans le contexte français, constitue une solution adaptée en particulier dans les grandes agglomérations où il est parfois nécessaire de répondre dans l'urgence à des situations humaines critiques à un coût maîtrisé.

Les solutions d'hébergement mises en œuvre, à court ou moyen terme, peuvent être démontées et éventuellement réutilisées. Selon le maître d'ouvrage de l'opération, ces habitats temporaires peuvent prendre différentes appellations : terrain conventionné ou aménagé, base de vie, village d'insertion, espace de stabilisation, sas de transition, etc.

La diffusion d'expérimentations

Afin de partager les avantages et les conditions de mise en place de modules d'habitat temporaire, la Dihal y a consacré un de ses ateliers mensuels, avec la présentation de six expériences locales dans les villes de Dijon, Nantes, Orly, Montreuil, Strasbourg et Toulouse. L'atelier a été l'occasion d'analyser les résultats de ces opérations avec les responsables publics et les opérateurs et d'en mesurer l'efficacité, tant pour les personnes qu'en termes de technique et de coût.

En s'appuyant sur ces expériences, la Dihal a publié en décembre 2015 une brochure à destination des acteurs de terrain (maîtrise d'ouvrage, acteurs locaux, intervenants associatifs) souhaitant mettre en place des projets d'habitat temporaires sur leurs territoires.



Photo association Quartier - Luc Duréne

La Dihal soutient l'expérimentation et l'innovation en matière d'habitat temporaire. La délégation est ainsi partenaire du concours Minimaousse 6 organisé par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine dont le sujet était la conception d'une unité d'habitation temporaire, éco-pensée et autonome. Le 15 septembre 2016, le projet Wood stock a été sélectionné et un prototype à l'échelle 1 va être réalisé en 2017. Une famille y sera accueillie et suivie par un opérateur social avec un objectif d'accompagnement global pour permettre leur insertion et intégration dans un logement ordinaire de droit commun.

ET DEMAIN ?

Cette phase d'expérimentation permettra les ajustements techniques afin de répondre à l'ensemble des problématiques de la construction, rapide, économe et écologique d'un habitat temporaire et d'envisager, à terme, un dispositif ambitieux de production en série de l'habitat avec les différents acteurs de la filière bois française.

Pour répondre à une demande de plus en plus grande, la Dihal accompagnera le développement d'une offre de places d'hébergement, tout en considérant l'ensemble des bénéfices et des coûts des projets. Elle s'attachera ainsi à promouvoir une offre d'hébergement temporaire de qualité offrant à la fois des coûts de réalisation maîtrisés et une qualité architecturale et environnementale améliorées. Les solutions devront être adaptées, réversibles, évolutives et écologiques.

La Dihal réalisera un outil complémentaire de sensibilisation sur l'habitat et l'urbanisme temporaires

mettant en avant des solutions nouvelles.

La Dihal suivra la réalisation grandeur nature du projet lauréat Wood stock (voir photo ci-dessous) du concours Minimaousse 6. Une fois construit, le prototype sera confié à la collectivité de Nantes Métropole pour une phase d'expérimentation. Le projet se développe sous forme de modules de bois usinés et encastrables, facile à monter et à démonter. Ces modules contiennent dans leur épaisseur l'isolation, un mélange de copeaux de bois récupérés, produits de l'usinage des modules et de chaux, ce qui rend le produit éco-responsable.



CHIFFRES CLÉS



900 € / m²

COÛT MOYEN
D'INSTALLATION
ET D'ACQUISITION
D'UNE UNITÉ
D'HABITATION TYPE
MOBILE-HOME



16 € / jour

PRIX DE REVIENT
MOYEN DE
LOCATION
D'UNE UNITÉ
D'HABITATION PAR
PERSONNE



**4 000
places**

RECENSÉES
EN 2016

LES PUBLICATIONS DE LA DIHAL

Cette liste rassemble quelques-unes des productions de la Dihal de 2015-2016. L'ensemble des publications est disponible sur notre site internet : www.gouvernement.fr/publications-documents-de-la-dihal

Lutte contre l'habitat indigne

- Vade-mecum "Lutter contre l'habitat indigne et informel dans les départements d'outre-mer"

- "Lutter contre l'habitat indigne : mise en oeuvre en exécution d'office des obligations d'hébergement et de relogement - Pratiques de terrain"

- "Lutter contre l'habitat indigne : le recours aux travaux d'office recueil de fiches"

- "Lutter contre l'habitat indigne : agir contre l'habitat insalubre ou dangereux, méthodes, choix et conduite de procédures"

- "Lutter contre l'habitat indigne : immeubles ou édifices menaçant ruine - Analyse juridique et recommandations opérationnelles"

- "Lutter contre l'habitat indigne : agir face aux situations d'incurie dans le logement"

Hébergement & accès au logement

- "Améliorer l'accès au logement des jeunes - Des initiatives locales aux propositions"

- "L'innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement"

- "Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dans la politique sociale du logement : état des lieux et perspectives"

- "Pensions de famille et résidences d'accueil : du modèle aux réalités d'aujourd'hui"

Un Chez-soi d'abord

- Plaquette de présentation du programme (en français et en anglais)

- Avis et recommandations du comité d'évaluation du programme "Un chez-soi d'abord"

Campements illicites

- Bilan des actions de résorption des bidonvilles soutenues en 2015-2016

- Idées reçues sur les bidonvilles en France, Éditions du Cavalier Bleu en partenariat avec la Dihal

- Rapport d'enquête du Cerema : "l'application de la circulaire du 26 août 2012, en 4 cas et 6 questions"

- Etude "Trajectoires" sur des parcours d'insertion de personnes ayant vécu en bidonvilles

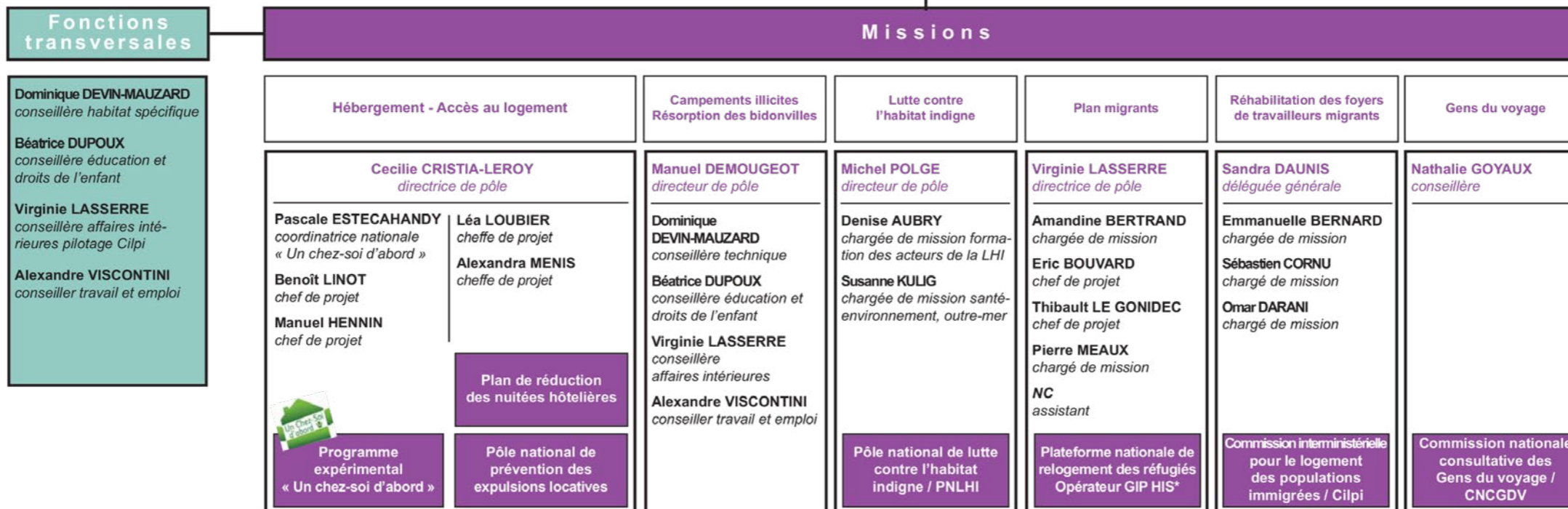
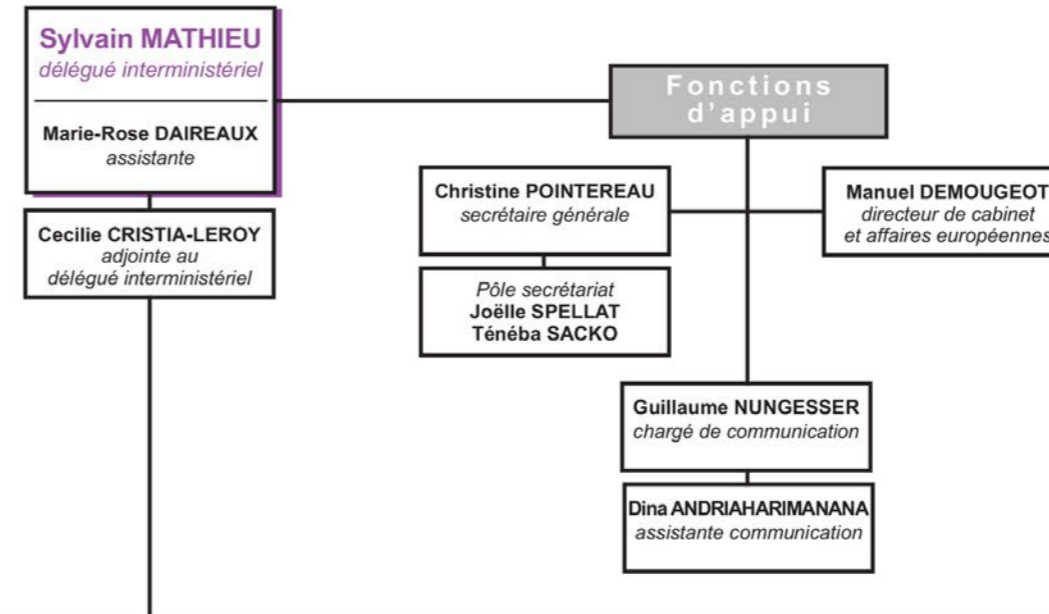
Gens du voyage

- Brochure "Une mémoire française - L'internement des nomades en France 1940-1946" éditée par la Dihal pour le compte de la Commission nationale consultative des Gens du voyage à l'occasion de l'hommage national à Montreuil-Bellay, le 31 octobre 2016

- "Étude relative à l'impact de l'habitat adapté sur les modes de vie des gens du voyage" éditée en collaboration avec l'association de gestion du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme (AGSGV 63) et l'association Récits

- "Étude relative à l'habitat adapté des gens du voyage" commandée par la Dihal au laboratoire d'études et de recherche sur l'intervention sociale (Leris)

ORGANIGRAMME



*Groupement d'intérêt public Habitat et interventions sociales.

dihal

DIHAL.GOUV.FR

> 01 40 81 33 60

> CONTACT.DIHAL@DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

> FACEBOOK.COM/DIHAL.DELEGATIONINTERMINISTERIELLE

> @DIHAL_HL